



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

haut débit

Question écrite n° 85224

Texte de la question

Mme Laure de La Raudière interroge Mme la secrétaire d'État, auprès du ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique, chargée du numérique sur la régulation du déploiement du THD, qui conduit à une concentration de l'offre de service, autour d'un très faible nombre d'acteurs. Le passage du 56k à l'ADSL il y a 15 ans a posé le même problème : on est passé de plusieurs centaines de fournisseurs d'accès et de service locaux à quelques entreprises opérant à l'échelle nationale. La concentration a été finalement freinée avec l'apparition des offres de collecte régulées, ce qui a aussi permis la survie de quelques acteurs locaux. Pour ne pas reproduire l'erreur conduisant à l'éviction des acteurs locaux, de proximité, de l'économie sociale et solidaire ou tout simplement de nouveaux acteurs innovants, elle souhaiterait savoir si le Gouvernement a prévu de demander à l'ARCEP d'étudier l'ouverture des offres de collecte sur le réseau FTTH d'Orange et SFR/Numericable dans des conditions similaires à celle de l'ADSL et du VDSL.

Données clés

Auteur : [Mme Laure de La Raudière](#)

Circonscription : Eure-et-Loir (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 85224

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : Numérique

Ministère attributaire : Numérique

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 juillet 2015](#), page 5373

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)